

RAPPORT N° 03/3-07
du Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2002.

Les résultats du CA BAA s'élèvent pour les Sections :

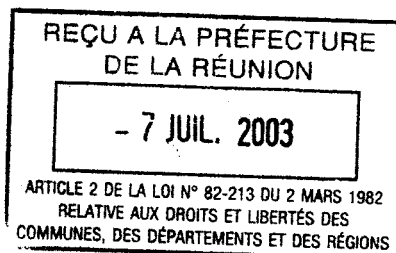
- d'Exploitation	à	+ 3 221 223,30 euros,
- d'Investissement	à	- 1 772 102,82 euros,
- le solde d'exécution	à	+ 1 449 120,48 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



DELIBERATION N° 03/3-07
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2002
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions)

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et dépenses du **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2002 :

Recettes

Les recettes d'exploitation et d'investissement évaluées par le Budget à	9 135 058,26
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	5 765 174,15

Dépenses

Les dépenses créditées au budget 2002 s'élèvent à	9 135 058,26
---	---------------------

DELIBERATION N° 03/3-07

de cette somme il faut déduire celle de * 4 819 004,59

à savoir :

Crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des dépenses 4 129 996,97

Dépenses non ordonnancées
avant la clôture de l'exercice 2002 689 007,62

* Somme égale à 4 819 004,59

Au moyen de quoi , les dépenses de 2002
demeureront définitivement fixées à la somme de 4 316 053,67

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de 5 765 174,15
Les dépenses de 4 316 053,67

Il est constaté par conséquent un **excédent** de clôture de 1 449 120,48

Compte tenu du solde des restes à réaliser
en Section d'Investissement (1 476 859,25 - 576 404,44) + 860 454,81

en Section d'Exploitation (0 - 112 603,18) - 112 603,18

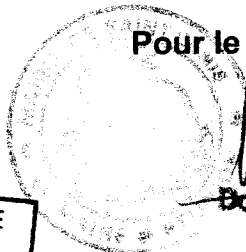
Le résultat net s'élève à 2 196 972,11

Toutes les opérations de l'exercice 2002 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif de 2002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

